



CHARTÉ DES MUSIQUES DU MONDE

CETTE CHARTE A VALEUR D'ENGAGEMENT ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIQUE POUR TOUS ET POUR CHAQUE SIGNATAIRE DANS TOUTES SES CONSÉQUENCES.

Ce texte a été rédigé à l'issue de réunions d'un groupe de travail constitué par Zone Franche en 1999 et a été adopté par l'Assemblée Générale de Zone Franche – réseau des musiques du monde - , réunie à Paris le 14 mai 2001.

ZONE FRANCHE - RESEAU DES MUSIQUES DU MONDE

146, Rue des Poissonniers, 75018 Paris

Tél : 01 71 19 91 53 – Fax : 01 71 19 91 56

E-mail : contact@zonefranche.com – Site Web : www.zonefranche.com

PREAMBULE

Les « musiques du monde » rencontrent la faveur du public. Entre espaces ruraux et mégapoles urbaines, sous le sceau de la mondialisation, dans une grande diversité d'expressions, elles conjuguent au temps présent l'héritage du passé et les racines de la mémoire. Par-dessus des frontières de plus en plus abstraites et de plus en plus infranchissables aux artistes et aux hommes de culture qui veulent échanger des émotions, elles participent à l'ouverture de l'avenir.

Car ces musiques qui ont voyagé dans le temps et dans l'espace se sont aussi fusionnées, métissées, enracinées dans la mémoire selon des processus complexes qui ont donné par exemple naissance au jazz. Et elles sont devenues des sources où puisent les créateurs et les artistes contemporains.

Ces musiques jouent un rôle éminent dans la compréhension de l'autre, dans la lutte contre le sectarisme, la xénophobie, l'intolérance, le racisme... Qu'elles soient savantes ou populaires, ethniques ou métissées, sacrées ou profanes, de transmission orale ou écrite, par voie écrite ou orale, interprétées ou improvisées par des musiciens professionnels ou amateurs, elles aident ceux qui les écoutent à se situer dans le monde. À ce titre elles contribuent à donner sens à la citoyenneté planétaire.

ZONE FRANCHE - RESEAU DES MUSIQUES DU MONDE

146, Rue des Poissonniers, 75018 Paris

Tél : 01 71 19 91 53 – Fax : 01 71 19 91 56

E-mail : contact@zonefranche.com – Site Web : www.zonefranche.com

OBJET

La présente Charte a pour objet de renforcer la filière des professionnels qui par leur travail contribuent à la création, à la production et à la diffusion des musiques du monde. Une filière qui n'est pas toujours homogène et cohérente. Ainsi les difficultés de la production et de la diffusion conjuguées à celles que rencontrent les artistes peuvent, le cas échéant, donner lieu à des dérapages. Notamment lorsque les artistes viennent de pays dont le PNB est faible et dans lesquels ils n'ont ni statut ni protection sociale.

Ces musiques sont celles du voyage. Les artistes qui les jouent ont vocation à être itinérants, à s'affranchir des frontières, à travailler selon des modalités variables d'un pays à l'autre. De ce fait, le niveau de leur rémunération, la notion même de rémunération, ne recouvrent pas les mêmes réalités. Parfois le cachet est individualisé et comprend le paiement de prestations sociales et fiscales normales, ou au contraire, il s'effectue de la main à la main et s'applique parfois à l'ensemble du groupe.

La volonté des signataires de cette Charte est de respecter des principes déontologiques et des règles de fonctionnement professionnelles quel que soit le pays où ils travaillent. Le plus souvent celles-ci relèvent du bon sens et de principes moraux élémentaires. Mais ils jugent bon aussi de s'engager pour que les législations évoluent, s'unifient, soient harmonisées afin qu'ils puissent travailler selon des modalités équivalentes sous tous les climats.

Dans cette perspective, ils appliqueront le plus souvent des contrats ou des conventions écrites qui confèrent aux relations professionnelles un fondement juridique et offrent des garanties professionnelles dont la simple parole donnée n'est pas toujours synonyme.

Ils agiront de manière concertée pour obtenir un assouplissement des règles administratives qui régissent actuellement la circulation des artistes et conditionnent les échanges internationaux. Cela, dans la perspective d'un développement de ces échanges qui répondent à leur attente, à celle des artistes, à celle des publics.

ZONE FRANCHE - RESEAU DES MUSIQUES DU MONDE

146, Rue des Poissonniers, 75018 Paris

Tél : 01 71 19 91 53 – Fax : 01 71 19 91 56

E-mail : contact@zonefranche.com – Site Web : www.zonefranche.com

LE CHAMP D'APPLICATION DE LA CHARTE

Cette Charte peut être signée par tous les professionnels qui dans leurs pratiques produisent, diffusent ou font la promotion des musiques du monde, aussi bien par la scène, le disque, la radio, l'audiovisuel, le multimédia ou Internet.

Elle est initiée par le Réseau des musiques du monde Zone Franche et s'applique à tous ses membres. Mais elle peut recueillir l'adhésion de tout professionnel qui s'y rallierait.

Les membres du réseau Zone Franche souhaitent qu'elle devienne une référence pour tous ceux qui œuvrent à une « professionnalisation » du secteur de la musique.

Elle pourrait, par exemple, servir de référence pour les organismes nationaux ou internationaux qui apportent un soutien au développement des musiques du monde.

LE SOUTIEN A LA CREATION ARTISTIQUE

Les signataires soutiennent la Création artistique, y compris lorsque celle-ci comporte des « risques artistiques ». Ils encouragent les artistes à créer des œuvres nouvelles. Ils soutiennent des artistes en démarrage de carrière, notamment en organisant des rencontres, des résidences, des premières parties, en publiant des albums, des compilations ou des disques de promotion. Ils favorisent l'expression des cultures « minoritaires » insuffisamment connues du public.

Les professionnels des médias signataires de la Charte s'efforcent de soutenir ces productions et les diffusions auxquelles elles donnent lieu dans les magazines écrits, parlés ou multimédias dans lesquels ils sont impliqués.

ZONE FRANCHE - RESEAU DES MUSIQUES DU MONDE

146, Rue des Poissonniers, 75018 Paris

Tél : 01 71 19 91 53 – Fax : 01 71 19 91 56

E-mail : contact@zonefranche.com – Site Web : www.zonefranche.com

LE RESPECT DES PUBLICS

Les signataires de cette Charte s'engagent à mettre en œuvre une politique vis-à-vis des publics notamment en travaillant à l'amélioration des conditions du spectacle vivant qu'il s'agisse de concerts ou de festivals, de la présentation et mise en valeur des créations et artistes par tous matériels appropriés (textes, photos, sons, mises en scène...)

Ils privilégient l'offre de « qualité » sur le quantitatif, dans le respect des équilibres financiers dont ils assument la responsabilité.

LA LIBRE CIRCULATION DES ARTISTES

Beaucoup de musiques du monde dépendent de la capacité des artistes à se déplacer d'un pays à l'autre.

Les signataires de la Charte souhaitent une évolution des textes existants en particuliers de lois et règlements restrictifs, contraignants et discriminatoires pour une plus grande liberté de déplacement et d'installation des artistes dans le ou les pays de leur choix.

Ils s'engagent à accueillir les artistes sans aucune discrimination de sexe, de race, d'origine, de couleur ou de religion. Ils inscrivent leurs actions dans le strict respect des législations nationales dont ils relèvent, et plus largement, des principes énoncés dans la Déclaration des droits de l'homme.

Lorsqu'ils exercent la responsabilité d'« employeurs », ils s'assurent que les conditions d'embauche et d'emploi des artistes et des salariés sont conformes aux lois du pays et aux accords internationaux dans lequel ils exercent leurs activités.

Conscients des déséquilibres économiques mondiaux, ils sont particulièrement vigilants à l'endroit des artistes ressortissants des pays à faibles revenus et agissent dans leur domaine en faveur d'une égalité de traitement pour tous.

Dans leurs pratiques nationales et internationales, ils souhaitent une harmonisation des législations applicables à leurs activités, à la protection des œuvres et des patrimoines, au respect des droits d'édition, des auteurs et des artistes.

ZONE FRANCHE - RESEAU DES MUSIQUES DU MONDE

146, Rue des Poissonniers, 75018 Paris

Tél : 01 71 19 91 53 – Fax : 01 71 19 91 56

E-mail : contact@zonefranche.com – Site Web : www.zonefranche.com

LE ROLE ESSENTIEL DU SPECTACLE VIVANT

Constituant un pôle de production et de diffusion important, le spectacle vivant des musiques du monde est conscient du rôle qu'il joue aux côtés des autres secteurs professionnels qu'il s'agisse du disque et des médias, de la promotion, du développement des carrières d'artistes. Ce spectacle vivant favorisant tout particulièrement des liens entre aires linguistiques et culturelles dissemblables et prenant des résonances particulières lorsqu'il met en évidence des artistes ressortissants de pays du sud dont l'accès au marché international à partir de leur propre région est difficile.

LA DEFENSE DES ENTREPRISES

Aussi les signataires s'efforcent-ils d'accompagner les initiatives visant à créer, renforcer, structurer des entreprises de production de spectacles, d'édition phonographique et musicale ainsi que des lieux de diffusion, des salles et des festivals, tout particulièrement dans les pays où ces entreprises rencontrent le plus de difficultés pour exister et se développer. Dans le même ordre d'idées, ils apportent un soutien au développement des carrières d'artistes représentants d'expressions régionales, minoritaires et/ou étrangères.

LE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES INTERNATIONAUX

Acteurs importants d'intégration pour les sociétés multiculturelles, les signataires de la Charte s'efforcent d'apporter leur contribution au développement des échanges internationaux, notamment par des stratégies à l'exportation fondées sur un équilibre des échanges. Et ils contribuent au rayonnement des artistes, particulièrement lorsque ceux-ci apportent une contribution à l'expression de leurs cultures présentes en France, en Europe, ou dans l'espace francophone.

—

ZONE FRANCHE - RESEAU DES MUSIQUES DU MONDE

146, Rue des Poissonniers, 75018 Paris

Tél : 01 71 19 91 53 – Fax : 01 71 19 91 56

E-mail : contact@zonefranche.com – Site Web : www.zonefranche.com